

objet est de faciliter audit Seigneur Roi de consommer ses revenus d'avance.

Que la facilité que ledit Seigneur Roi trouve dans les Trésoriers, Receveurs & Fermiers Généraux, qui se prêtent d'autant plus volontiers aux avances qui leur sont demandées, qu'ils en tirent un plus grand avantage, met son Parlement hors d'état d'établir des calculs assurés; mais que son Parlement supplie ledit Seigneur Roi de s'en faire représenter les états, & qu'il sera effrayé du tableau de comparaison des sommes perçues avec les sommes remboursées.

Que tant d'Impôts, tant d'Emprunts, tant d'Avances, tant de sommes touchées n'ont cependant pas encore comblé le vuide du Trésor Royal, puisque ledit Seigneur Roi recourt à l'expédient de créer 4 millions de livres de Rentes viagères, que son Parlement ne répétera point ce qu'il a pris la liberté de dire si souvent audit Seigneur Roi, à l'occasion de la création des Rentes viagères. Elles sont la cause de l'accroissement du Luxe, la ruine des Successions collatérales & directes, de l'éloignement pour le Mariage; & par conséquent de la dépopulation, l'extinction des sentimens des Peres envers les Enfans; elles démontrent, que le sentiment patriotique est converti en un sentiment uniquement personnel; & par toutes ces considérations cette ressource ne devrait être employée que rarement.

Que son Parlement, qui doit au Seigneur Roi toute vérité, s'apperçoit bien, qu'une création de Rentes perpétuelles n'auroit aucun succès, & que c'est la raison pour laquelle on conseille audit Seigneur Roi de créer des Rentes viagères: mais que, si d'un côté, l'imposition a pour bornes l'impossibilité de payer par l'épuisement des peuples, d'un autre côté l'Emprunt a pour bornes la cassation du crédit par l'accumulation de la Dette.

Que son Parlement supplie ledit Seigneur Roi de jeter les yeux sur l'avisement du Prix des créances sur l'Etat, ou effets appelés *publics*: Il y verra la preuve la plus sûre du discrédit.

Que les besoins, s'il en existe de réels, ne peuvent donc être remplis, ni par l'imposition, ni par